



COMMUNE DE ROCOURT

Tél. 032 476 66 80
info@rocourt.ch

Rocourt, le 6 septembre 2016

AVIS OFFICIEL



Requérant :

Demande de grand permis de construire

Arik GmbH, Ziegelbrückstrasse 1, 8718 Schänis

Ouvrage :

Construction d'un immeuble locatif avec 4 appartements, balcons, jardins d'hiver (non chauffés), garage, chauffage à pellets, velux, panneaux solaires + piscine extérieure non chauffée

Rue :

Rue du Soleil, parcelle 1418

Zone d'affectation :

zone HAa

Dimensions principales :

18 m x 13,50 m x 5,24 m hauteur totale : 10,50 m

Dimensions piscine :

6 m x 3 m x 2,50 hauteur totale : 2,50 m

Murs extérieurs :

Béton

Façades :

Peinture, crépi tente rouge

Couverture :

Tuiles terre cuite, teinte brune

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2016 au secrétariat communal de Rocourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).



Evaluation officielle des immeubles

Les propriétaires de bâtiments qui ont effectués des travaux :

- par transformation, construction d'annexe ou nouvelle construction,

sont priés de s'annoncer par écrit au Secrétariat communal jusqu'au 23 septembre 2016, ceci afin de procéder à une nouvelle valeur officielle au 1^{er} janvier 2017.



Tondeuse à gazon, tronçonneuse, débrousailluse

Suite à de nombreux abus, nous vous rappelons que selon l'article 53, alinéa e, du règlement de police locale :

L'utilisation de tondeuse à gazon, tronçonneuse et débrousailluse est interdite entre 12h00 et 13h00 entre 20h00 et 08h00 ainsi que les dimanches et jours fériés.

Merci de vous y conformer !

Le Conseil communal